
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} OCTOBRE – 31 DÉCEMBRE 2023)

135

ALLEMAGNE

8 octobre 2023. **Bavière. Hesse.** Les scrutins pour ces deux *Landtage* sont un très grave échec pour le chancelier Scholz, dont le parti arrive loin derrière l'AfD. L'extrême droite progresse en effet de 4,4 points (14,5 %) en Bavière et de 5,3 points (18,4 %) en Hesse. Les libéraux enregistrent les défaites les plus importantes : avec 3,0 % des voix, ils sont éliminés du parlement bavarois ; en Hesse, ils dépassent de justesse les 5 %.

23 octobre 2023. **Die Linke.** Sahra Wagenknecht, 54 ans, quitte avec neuf autres députés fédéraux le parti de gauche et officialise la création d'un mouvement politique, Alliance Sarah Wagenknecht. Par ses positions hostiles à l'immigration et sur l'Ukraine, elle est souvent accusée d'aller sur les positions de l'AfD.

Conséquence de cette scission, le groupe parlementaire Die Linke disparaît du Bundestag à compter du 6 décembre. C'est un fait inédit depuis 1960 pour un groupe en cours de législature.

15 novembre 2023. **Déficit budgétaire.** Le Tribunal constitutionnel fédéral juge que la réaffectation des 60 milliards d'euros initialement destinés à la lutte contre le coronavirus à un « fonds climat et transformation » est « incompatible avec la Loi fondamentale », qui limite le déficit à 0,35 % du PIB chaque année. La décision remet en cause une vaste partie de la politique d'Olaf Scholz.

ARGENTINE

22 octobre et 19 novembre 2023. **Élections présidentielle et législatives.**

* Centre d'études et de coopération juridique interdisciplinaire-Université de Poitiers (CECOJI-UP) – EA 7353.

Économiste ultralibéral et antisystème, populiste, climatosceptique, ancien rockeur, proposant la suppression de la banque centrale, favorable à la liberté du port d'arme, très pro-israélien, Javier Milei, 52 ans, coalition La liberté avance, perturbe la campagne électorale. Il affronte notamment Patricia Bullrich, 67 ans, ancienne ministre de la Sécurité, coalition de centre droit Ensemble pour le changement, et Sergio Massa, 51 ans, ministre de l'Économie depuis août 2022, coalition péroniste.

136 Sergio Massa, avec 36,8 % des voix, est en tête le 22 octobre, devant Javier Milei, avec 30,0 %, et Patricia Bullrich, avec 23,8 %, qui se rallie au candidat populiste pour le second tour.

Accusé de révisionnisme, Javier Milei prend régulièrement à partie le pape François. Il s'inspire également de Donald Trump ou de Jair Bolsonaro, alléguant des fraudes de la part de son adversaire !

Javier Milei l'emporte assez largement le 19 novembre, obtenant 55,7 % des

suffrages, contre 44,3 % à Sergio Massa. Mais il lui sera difficile de mettre en œuvre son programme car il ne compte que 39 députés parmi les 257 sièges du Parlement.

Le nouveau président entre en fonction le 10 décembre et annonce une période « dure ». Le nombre de ministères est divisé par deux et le peso est dévalué de 50 %.

Le 20 décembre, Javier Milei présente un décret visant à libéraliser l'économie en modifiant pas moins de trois cents lois et un protocole restreignant la liberté de manifester.

Le 27 décembre, le gouvernement transmet au Congrès un texte intitulé « loi de base et points de départ pour la liberté des Argentins », fort de six cent soixante-quatre articles portant sur des domaines très variés et prévoyant un transfert vers l'exécutif de nombreuses compétences du Parlement, pour une période de deux ans renouvelable.

Élection présidentielle en Argentine

PREMIER TOUR

Inscrits	35 854 122	
Votants	27 658 857	(77,14 %)
Blancs	415 737	
Nuls	451 486	
Suffrages exprimés	26 791 634	
<i>Candidats</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>
Sergio Massa (avec Agustín Rossi)	9 853 492	36,78
Javier Milei (avec Victoria Villarruel)	8 034 990	29,99
Patricia Bullrich (avec Luis Petri)	6 379 023	23,81
Juan Schiaretti (avec Florencio Randazzo)	1 802 068	6,73
Myriam Bregman (avec Nicolás del Caño)	722 061	2,70

SECOND TOUR

Inscrits	35 193 985	
Votants	26 863 246	(76,33 %)
Blancs	417 515	
Nuls	453 127	
Suffrages exprimés	25 992 604	
<i>Candidats</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>
Javier Milei (et Victoria Villarruel)	14 476 462	55,69
Sergio Massa (et Agustín Rossi)	11 516 142	44,31

AZERBAÏDJAN

Octobre-décembre 2023. **Haut-Karabakh. Arménie.** Le 5 octobre, le Premier ministre arménien, Nikol Pachinian, signe à Grenade une déclaration par laquelle il reconnaît les 29 800 kilomètres carrés du territoire de l'Arménie et les 86 600 du territoire de l'Azerbaïdjan, Haut-Karabakh inclus, le président Ilham Aliyev étant absent.

Le 17 novembre, la Cour internationale de justice ordonne à l'Azerbaïdjan de préserver le droit au retour des Arméniens du Haut-Karabakh.

Le 7 décembre, dans une déclaration commune, les deux pays promettent « des mesures concrètes » pour normaliser leurs relations et réaffirment leur intention de « signer un accord de paix ».

Le 22 décembre, le président arménien de « l'Artsakh », Samvel Chakhramanian, déclare nul son décret du 28 septembre dernier décidant la dissolution de la république séparatiste le 1^{er} janvier 2024.

CHILI

17 décembre 2023. **Référendum constitutionnel.** Le projet de nouvelle

constitution remis le 7 novembre par le Conseil constitutionnel est très critiqué. Si le concept d'« État social de droit » est mentionné, il ne semble pas avoir été concrétisé. De nombreux points sont controversés comme « la protection de la vie de celui qui va naître », le principe de « l'expulsion le plus vite possible » des étrangers entrés de façon irrégulière ou la suppression des impôts sur la résidence principale.

Le projet, jugé trop conservateur, est rejeté par les Chiliens par 55,8 % de « non ». Ce second échec met fin au processus constituant entamé en 2020. En conséquence, le président Gabriel Boric acte le maintien de la Constitution de 1980, pourtant adoptée sous le régime Pinochet.

ÉQUATEUR

15 octobre 2023. **Élection présidentielle. Crime politique.** Le 20 août, à l'issue du premier tour, le remplaçant du candidat centriste Fernando Villavicencio, Construire, assassiné onze jours plus tôt lors d'un meeting à Quito, arrivait troisième, avec 16,4 % des suffrages. Luisa González, 45 ans, candidate de gauche, héritière de l'ancien président Rafael Correa, Révolution citoyenne, était en tête avec 33,6 % des

voix, devant Daniel Noboa, 35 ans, homme d'affaires, fils d'un milliardaire de la banane, Action démocratique nationale, droite, avec 23,5 %. La participation avait été de 82,9 %.

Le 6 octobre, six détenus colombiens inculpés pour l'assassinat du candidat à l'élection présidentielle sont tués pendant des « troubles » dans une prison de Guayaquil. Trois hauts responsables de la sécurité, dont le chef de la police et celui de l'autorité pénitentiaire, sont limogés. Le 8 octobre, l'état d'urgence décrété au lendemain de la mort de Fernando Villavicencio est prolongé de trente jours.

138

Le 15 octobre, Daniel Noboa l'emporte avec 51,8 % au second tour, contre 48,2 % à Luisa Gonzalez. La participation a été de 82,4 %. Le nouveau président entre en fonction le 23 octobre.

ESPAGNE

16 novembre 2023. **Gouvernement.** Après avoir conclu un accord avec la coalition de gauche radicale Sumar, pour un nouvel « agenda social », puis avec Carles Puigdemont, s'entendant sur un projet de loi d'amnistie pour les indépendantistes catalans, Pedro Sánchez, à la tête du gouvernement depuis le 2 juin 2018, est réinvesti par les députés, obtenant 179 voix contre 171.

Le gouvernement compte vingt-deux membres dont douze femmes. Les portefeuilles majeurs (Affaires étrangères, Défense, Intérieur, Finances) sont sans changement.

ÉTATS-UNIS

3 et 25 octobre 2023. **Congrès. Speaker.** Kevin McCarthy, 58 ans, représentant de Californie, *speaker* du Congrès

depuis le 7 janvier 2023, est destitué le 3 octobre. C'est un quasi-inconnu, élu républicain ultraconservateur de Louisiane, Mike Johnson, 51 ans, chrétien évangélique, avocat, opposé à l'avortement et au mariage gay, fidèle de Donald Trump, qui finit par être élu le 25 octobre, la procédure ayant montré l'ampleur des divisions au sein des républicains.

7 novembre 2023. **Avortement.** Les électeurs de l'Ohio approuvent l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution de l'État par 55 % de « oui ».

19 et 28 décembre 2023. **Élection présidentielle.** La Cour suprême du Colorado estime que Donald Trump est inéligible en raison de son rôle dans l'assaut du Capitole, tout comme la secrétaire d'État du Maine neuf jours plus tard. Cependant, tant que la Cour suprême des États-Unis ne se sera pas elle-même prononcée, les bulletins pour les primaires républicaines dans ces deux États devront inclure le nom de l'ex-président.

PALESTINE

7 octobre-31 décembre 2023. **Gaza. Hamas. Israël.** Le Hamas, au pouvoir depuis 2006 à Gaza, lance le 7 octobre l'opération « Déluge d'al-Aqsa », tirant plus de cinq mille roquettes sur Israël et infiltrant deux milliers d'hommes armés à travers vingt-neuf brèches pratiquées dans la barrière entourant la bande. Selon des sources israéliennes, l'assaut fait mille cent morts côté israélien et mille côté palestinien. L'attaque contre une rave-party en Israël mais à proximité de Gaza fait à elle seule au moins deux cent soixante

jeunes victimes. Vingt-quatre ouvriers agricoles sont également tués.

En représailles, Israël mobilise ses réservistes et mène, à travers l'opération « Glaives de fer », des raids aériens sur Gaza. Benyamin Netanyahu promet une « vengeance sans précédent ».

Le 9 octobre, Israël impose un « siège complet » de la bande de Gaza. Benyamin Netanyahu propose à Benny Gantz, ancien chef d'état-major, et Yaïr Lapid, ancien Premier ministre, de former un gouvernement d'union nationale.

Le 13 octobre, l'armée israélienne indique que deux cent vingt-deux personnes avaient été prises en otage lors de l'attaque du Hamas. Elle ordonne aux Palestiniens du Nord de Gaza d'évacuer la zone vers le Sud de l'enclave sous vingt-quatre heures, visant ainsi plus d'un million de personnes.

Le 18 octobre, le président américain vient en Israël. Il annonce avoir obtenu le feu vert de l'État hébreu pour le déblocage de l'aide humanitaire à destination de Gaza. Ce même jour, les États-Unis bloquent un texte porté par le Brésil pour condamner « les violences contre les civils » gazaouis, pourtant approuvé par douze des quinze membres du Conseil de sécurité des Nations unies, le Royaume-Uni et la Russie s'étant abstenus.

Le 24 octobre, le Conseil de sécurité se montre divisé. Tout en affirmant que « les griefs des Palestiniens ne justifiaient en rien les attaques épouvantables du Hamas », le secrétaire général des Nations unies déclare que « ces attaques ne pouvaient pas non plus justifier la punition collective infligée aux Palestiniens » ; António Guterres réclame également un « cessez-le-feu » et dénonce les « violations du droit

humanitaire » à Gaza, suscitant une vive réaction d'Israël, qui réclame sa démission.

Le 27 octobre, l'Assemblée générale adopte une résolution appelant à une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue, menant à la cessation des hostilités à Gaza. Treize pays, aux côtés d'Israël, votent contre, dont les États-Unis, l'Autriche, la Croatie, la République tchèque, la Roumanie et la Hongrie.

Le 17 novembre, l'Afrique du Sud, les Comores, Djibouti, la Bolivie et le Bangladesh saisissent la Cour pénale internationale sur la colonisation des territoires palestiniens et les bombardements en cours à Gaza.

Le 22 novembre, Benyamin Netanyahu annonce officiellement un accord entre Israël et le Hamas, après des semaines de négociations par l'entremise du Qatar, pour une libération par étapes des otages israéliens en échange de cent cinquante à trois cents femmes et enfants palestiniens détenus par Israël.

La trêve militaire négociée avec le Hamas à partir du 24 novembre divise les Israéliens. Elle se poursuivra jusqu'au 1^{er} décembre.

Le 6 décembre, dans une lettre adressée au Conseil de sécurité, António Guterres déclare invoquer l'article 99 de la Charte des Nations unies. C'est une première depuis le conflit indo-pakistanaï en 1971.

Le 12 décembre, l'Assemblée générale adopte massivement, par 153 voix contre 10 (dont Israël et les États-Unis) et 23 abstentions, une résolution contraignante réclamant « un cessez-le-feu humanitaire immédiat ».

Le 22 décembre, le Conseil de sécurité, afin d'éviter le veto américain, s'entend pour exiger l'acheminement « à

grande échelle» de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza, mais renonce à demander une nouvelle trêve.

Le 29 décembre, l'Afrique du Sud saisit la Cour internationale de justice pour « actes de génocide », lui demandant d'ordonner à Israël de « suspendre immédiatement ses opérations militaires ».

PAYS-BAS

140 22 novembre 2023. **Élections législatives.** Vingt-six partis s'affrontent, dont une formation eurosceptique qui fait son apparition, le Nouveau contrat social, dirigé par Pieter Omtzigt. Le

Mouvement agriculteur-citoyen, de son côté, exprime la colère du monde rural. Mais c'est le Parti pour la liberté, extrême droite, de Geert Wilders qui l'emporte, avec 23,5 % des voix et 37 des 150 sièges, en ayant axé sa campagne sur le thème migratoire. La participation a été de 77,8 %.

Il sera difficile de former un gouvernement de coalition pour Geert Wilders, qui doit réunir, autour de son parti, le Mouvement agriculteur-citoyen de Caroline van der Plas, le Parti populaire pour la liberté et la démocratie de Dilan Yesilgöz et le Nouveau contrat social. Or seul le parti agrarien le soutient.

Élections législatives aux Pays-Bas

Inscrits	13 473 750		
Votants	10 475 203	(77,75 %)	
Blancs	19 655		
Nuls	22 822		
Suffrages exprimés	10 432 726		
<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Parti pour la liberté (PVV)	2 450 878	23,49	37 (+ 20)
Parti travailliste-Gauche verte (PvdA-GL)	1 643 073	15,75	25 (+ 8)
Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD)	1 589 519	15,24	24 (- 10)
Nouveau contrat social (NSC)	1 343 287	12,88	20
Démocrates 66 (D66)	656 292	6,29	9 (- 15)
Mouvement agriculteur-citoyen (BBB)	485 551	4,65	7 (+ 6)
Appel chrétien-démocrate (CDA)	345 822	3,31	5 (- 10)
Parti socialiste (SP)	328 225	3,15	5 (- 4)
Denk	246 765	2,37	3 (=)
Parti pour les animaux (PvdD)	235 148	2,25	3 (- 3)
Forum pour la démocratie (FVD)	232 963	2,23	3 (- 5)
Parti politique réformé (SGP)	217 270	2,08	3 (=)
Union chrétienne (CU)	212 532	2,04	3 (- 2)
Volt	178 802	1,71	2 (- 1)
JA21	71 345	0,68	1 (- 2)
<i>11 autres partis</i>	<i>195 254</i>	<i>1,87</i>	

POLOGNE

15 octobre 2023. **Élections législatives.** Le 1^{er} octobre, une gigantesque manifestation de la Plateforme civique menée par Donald Tusk, ancien Premier ministre et ancien président du Conseil européen, a lieu à Varsovie, réunissant près d'un million de personnes. En même temps, Droit et justice réunit ses partisans à Katowice en présence du Premier ministre, Mateusz Morawiecki.

La campagne électorale fragilise le soutien du pays à l'Ukraine.

Les partis d'opposition coalisés (Coalition civique de Donald Tusk, Troisième voie et La Gauche) remportent les élections, obtenant 248 des 460 sièges, la coalition sortante formée autour de Droit et justice ayant 212 élus. Massive parmi les jeunes, la participation a été de 74,4 %.

Le 10 novembre, un accord est trouvé pour former une coalition gouvernementale sous la direction de Donald Tusk. Pourtant, trois jours plus tard, le président Andrzej Duda charge formellement Mateusz Morawiecki de former un gouvernement, qui entre en fonction sans majorité au Parlement.

Le 11 décembre, ce gouvernement essuie un échec lors du vote de confiance, et Donald Tusk est élu Premier ministre par 248 voix contre 201. Dans son discours de politique générale, il dit sa volonté de restaurer l'État de droit et de coopérer avec le reste de l'Union européenne.

Le 27 décembre, le nouveau Premier ministre annonce que les démarches ont été faites pour adhérer rapidement au parquet européen, ce qu'avait refusé Droit et justice. Il confirme la préparation d'un texte de loi sur un partenariat civil ouvert aux homosexuels.

141

Élections législatives en Pologne

Inscrits	29 532 595		
Votants	21 966 891	(74,38 %)	
Blancs et nuls	370 217		
Suffrages exprimés	21 596 674		
<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Droite unie	7 640 854	35,38	194 (- 29)
Coalition civique	6 629 402	30,70	157 (+ 23)
Troisième voie	3 110 670	14,40	65 (+ 23)
La Gauche	1 859 018	8,61	26 (- 23)
Confédération	1 547 364	7,16	18 (+ 7)
7 autres partis	809 366	3,75	

ROYAUME-UNI

13 novembre 2023. **Ministres.** Rishi Sunak procède à un remaniement, éliminant la très controversée ministre de

l'Intérieur, Suella Braverman. Premier ministre du 11 mai 2010 au 13 juillet 2016, David Cameron, 57 ans, devient ministre des Affaires étrangères, ce qui traduit un recentrage du Parti conservateur.

Il est fait lord par Charles III afin de pouvoir au moins répondre de ses actions et de celles du gouvernement devant la Chambre des lords. Il remplace James Cleverly, 54 ans, en fonction depuis le 6 septembre 2022, qui devient ministre de l'Intérieur.

15 novembre, 5 et 12 décembre 2023. **Migrants. Rwanda.** La Cour suprême déclare, le 15 novembre, à l'unanimité des cinq juges concernés, que le pacte migratoire conclu entre le Royaume-Uni et le Rwanda en avril 2022 est illégal. C'est un désaveu pour le Premier

142

ministre, à un an des élections générales. Le 5 décembre, le ministre de l'Intérieur se rend au Rwanda et signe un nouvel accord pour y expulser des migrants arrivés illégalement au Royaume-Uni.

Le 12 décembre, à l'issue d'une journée d'intenses tractations, Rishi Sunak décide de contourner la décision de la Cour suprême et fait voter, par 313 voix contre 269, un projet de loi *Safety of Rwanda* en deuxième lecture à la Chambre des communes, malgré l'absence d'une part significative de son parti. Mais le texte est encore loin d'être adopté, les tories les plus conservateurs comptant lui faire obstacle en troisième lecture, après les fêtes de fin d'année.

UKRAINE

14 décembre 2023. **Russie.** Dans sa conférence de presse annuelle, le président russe, après avoir repris l'initiative dans l'Est de l'Ukraine, se montre confiant dans l'issue de la guerre: elle sera « négociée ou obtenue par la force ».

Le même jour, le Conseil européen décide d'ouvrir avec Kiev des négociations d'adhésion à l'Union.

UNION EUROPÉENNE

22 novembre 2023. **Traités.** Les députés adoptent un projet de réforme des traités visant à transformer la Commission en « exécutif européen » présidé par un « président de l'Union », à élargir les compétences de l'Union dans certains domaines, à réduire le nombre de votes pris à l'unanimité au sein du Conseil et à accroître le rôle de ce dernier dans l'élaboration du budget et la diplomatie. Ils appellent à une convention pour la révision des traités.

28 novembre 2023. **Laïcité.** CJUE. La Cour de justice de l'Union européenne juge, à propos d'une affaire sur le port du foulard islamique en Belgique, qu'une administration publique peut interdire le port de signes religieux à l'ensemble de ses employés même quand ils ne sont pas en contact direct avec le public. C'est sa première décision concernant le service public.

ET AILLEURS

14 octobre. Les Australiens, par 60 % de « non », s'opposent à la reconnaissance des populations autochtones dans la Constitution.

19 octobre. Ratifiant le protocole n° 13 à la CEDH, l'Arménie abolit la peine de mort.

3 novembre. Le conseil des ministres italien approuve un projet de loi constitutionnelle pour l'élection au suffrage universel direct du président du Conseil avec un mandat de cinq ans.

12 décembre. Favorisé par la guerre à Gaza, Abdel Fattah al-Sissi, avec 90 % des voix, est réélu à la tête de l'Égypte.